ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge psychiatrique des effets de la crise de covid-19

Question écrite n° 31725

Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les effets collatéraux négatifs de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 sur la santé psychique et psychologique des Français et des Françaises. En effet, tant la pandémie de SARS CoV2 que la période de confinement ont eu des conséquences sur la santé mentale de nombreux concitoyens : épuisement, tristesse, isolement, stress, traumatisme, deuil, troubles sévères ou dépression, etc. De nombreuses personnes, sans pathologie préexistante ont, en effet, développé certaines d'entre elles lors de cette crise. Au vu du nombre de nouveaux cas qui évolue à la hausse, les différents personnels soignants du secteur de la psychiatrie ont fait et font aujourd'hui face à de nombreuses difficultés, particulièrement concernant les possibilités de prendre en charge les patients. Selon le *Journal du dimanche*, 70 % des personnes ayant appelé la plateforme CovidÉcoute n'avaient jamais consulté de psychologues ou de psychiatres avant cette période pandémique et 26,5 % des individus interrogés dans une étude portant sur 3 763 personnes déclarent un niveau de dépression pathologique. La prise en charge de ces nombreux nouveaux patients est difficile dans certains territoires marqués par les inégalités sociales ou encore la désertification médicale. C'est le cas dans l'Eure, département à faible démographie médicale. Il apparaît donc essentiel de permettre à ces personnes d'être correctement prises en charge et de donner les moyens nécessaires aux professionnels afin de contrôler les effets néfastes de cette crise sanitaire sur la santé psychiatrique. Aussi, il l'interroge sur les mesures envisagées afin d'accompagner les personnes souffrant de ces pathologies et de permettre aux professionnels du secteur de la psychiatrie de pouvoir agir.

Texte de la réponse

La dimension psychique de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est indissociable et tout aussi importante que sa dimension somatique. Santé Publique France soutient certains sites de référence tels que Psycom, Stopblues mettant à disposition des ressources pour aider à la gestion du stress et de l'anxiété. Il existe également un panel de dispositifs d'écoute et de soutien en ligne tels que SOS Crise (0800 19 00 00), Soliud'écoute (08 00 47 47 88), et la Cellule de soutien psychologique pour les chefs d'entreprise (0 805 65 50 50). De plus, afin de veiller à la surveillance de la santé mentale de la population, une enquête régulière est menée par Santé publique France : CoviPrev. Concernant plus spécifiquement la jeunesse, les dispositifs existants ont été mobilisés notamment VigilanS, dispositif de suivi et de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide, et le réseau des Maisons des adolescents. Les agences régionales de santé (ARS) sont mobilisées pour renforcer la réponse territoriale en fonction des besoins identifiés. Des actions spécifiques ont été engagées ou renforcées :La mise en place d'un numéro Vert « COVID » 0800 130 000, disponible 24h sur 24, qui propose une écoute aux personnes exprimant des troubles psychologiques, et auquel participe Fil Santé Jeunes, association spécialisée dans les 12-25 ans ;Le soutien à des associations offrant des services d'écoute, de soutien et d'informations à destination des étudiants avec la mise à disposition d'un catalogue des ressources ;Le programme de formation « Premiers secours en santé mentale » (PSSM), développé depuis 2019 par PSSM France, les ARS et les services de santé universitaires dans une dizaine d'universités, avec une

forte demande de ces universités ;La diffusion d'outils pour le repérage de l'état de santé des enfants et soutien aux parents, dont la promotion des dispositifs en lignes ;Les mesures prévues par le Ségur de la Santé avec le renforcement des psychologues dans différentes structures (MSP, CUMP et CMP) pour un accès accru à des consultations prises en charge ou le développement en cours du numéro national de prévention du suicide ;La mise en place de dispositifs d'urgence de prise en charge des séances de psychologues pour les publics spécifiques (chèque pay pour les étudiants ; chèque enfant/ado) ;L'appel à projets 2020 en direction des professionnels de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à hauteur de 20 millions d'euros. Il est également rappelé que le Président de la République Emmanuel Macron a appelé de ses voeux l'organisation d'Assises de la psychiatrie et de la Santé mentale, qui se tiendront à la rentrée. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement mettent tout en œuvre pour répondre aux difficultés psychologiques rencontrées par les Françaises et les Français, et en particuliers les jeunes.

Données clés

Auteur : M. Fabien Gouttefarde
Circonscription : Eure (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31725
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 2020
Question publiée au JO le : 4 août 2020, page 5267
Réponse publiée au JO le : 13 juillet 2021, page 5588